

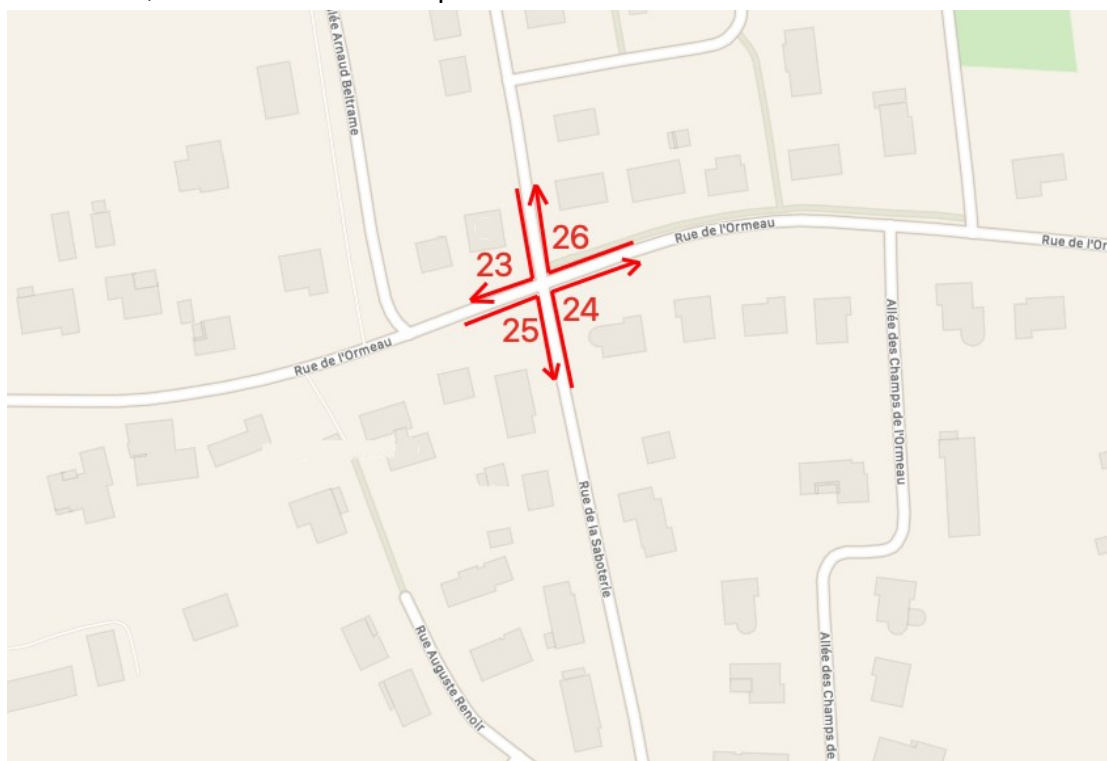
Ceci est une liste de SAS vélo et de panneaux M12 que nous proposons de placer à différentes intersections du quartier suivant de St-Avertin :  
**Onze Arpents**

Les emplacements proposés concernent des intersections munies de feux tricolores.

Le SAS vélo permet aux cyclistes de se positionner devant les voitures au feu rouge afin de démarrer en première place et non au milieu du flux des voitures (car c'est ici que nous rencontrons le plus d'accidents). Il est matérialisé par un tracé au sol à hauteur du feu.

Le panneau M12 autorise le cycliste à aller dans la ou les directions indiquées par la flèche en s'affranchissant du feu tricolore. Le cycliste doit cependant laisser la priorité à tous piétons ou autres véhicules en mouvement.

ci dessous, le seul croisement impacté : **rue de l'Ormeau / la rue de la Saboterie**



Chacun des 4 feux tricolores peut être équipé d'un SAS vélo et d'un M12d

<b>N°</b>	<b>RUE 1</b>	<b>RUE 2</b>	<b>SENS</b>	<b>SAS</b>	<b>M12</b>
23	Rue de la Saboterie	Rue de l'Ormeau	N-S	Oui	droite
24	Rue de la Saboterie	Rue de l'Ormeau	S-N	Oui	droite
25	Rue de l'Ormeau	Rue de la Saboterie	N-S	Oui	droite
26	Rue de l'Ormeau	Rue de la Saboterie	S-N	Oui	droite

## 23 - Rue de la Saboterie (sens Nord-Sud)

47.35608097938558, 0.7438048796463183



## 24 - Rue de la Saboterie (sens Sud-Nord)

47.35585967634973, 0.7439127811751202



« Rue de l'Ormeau »

M12d

SAS vélos

## 25 - Rue de l'Ormeau (sens Ouest-Est)

47.3559276988725, 0.7436690822888069



26 - Rue de l'Ormeau (sens Est-Ouest)

47.35604383671487, 0.7440411161620935



**rappel  
de  
la  
place  
des  
M12  
dans  
la  
hiérarchie  
des  
signaux  
de  
circulation**

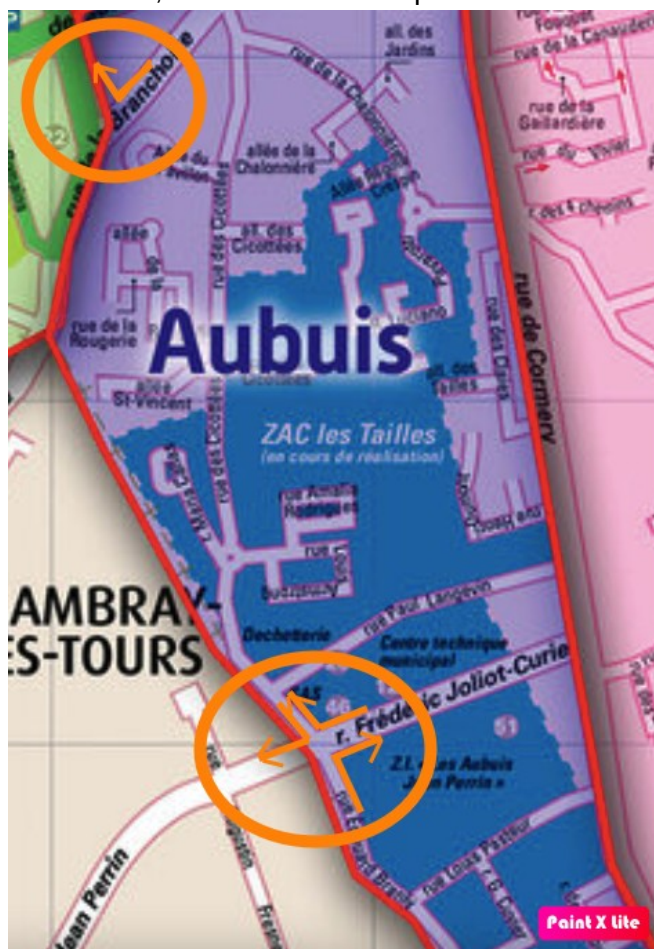




Ceci est une liste de SAS vélo et de panneaux M12 que nous proposons à différentes intersections du quartier suivant de St-Avertin : **Les Aubuis**

Les emplacements proposés concernent des intersections munies de feux tricolores. Le SAS vélo permet aux cyclistes de se positionner devant les voitures au feu rouge afin de démarrer en première place et non au milieu du flux des voitures (car c'est ici que nous rencontrons le plus d'accidents). Il est matérialisé par un tracé au sol à hauteur du feu. Le panneau M12 autorise le cycliste à aller dans la ou les directions indiquées par la flèche en s'affranchissant du feu tricolore. Le cycliste doit cependant laisser la priorité à tous piétons ou autres véhicules en mouvement.

Ci-dessous, les croisements impactés :



N°	RUE 1	RUE 2	SENS	SAS	M12
39	Rue de la Branchoire	Avenue de Beugaillard	E-O	Oui	droite
40	Rue des cicottées	Rue Jean Perrin	N-S	Oui	droite
41	Rue Edouard Branly	Rue Joliot Curie	S-N	Oui	droite
42	Rue Joliot Curie	Rue des cicottées	E-O	Oui	droite

# 39 - Rue de la Branchoire / Av. de Beaugaillard

47.35371762738809, 0.7247242216506914



# 40 - Rue des Cicottées / Rue Jean Perrin

47.34586451231946, 0.7292819732051166



# 41 - Rue Edouard Branly / Rue Joliot Curie

47.34559281818373, 0.7296061953085451



# 42 - Rue Joliot Curie / Rue des Cicottées

47.34578999063759, 0.7296176519213938



M12d



Sas vélos

**rappel  
de  
la  
place  
des  
M12  
dans  
la  
hiérarchie  
des  
signaux  
de  
circulation**



Ceci est une liste de SAS vélo et de panneaux M12 que nous proposons à différentes intersections du quartier suivant de St-Avertin : **Grands Champs**

La seule intersection concernée est le feu tricolore de la **rue de la Sagerie**.

Le SAS vélo permet aux cyclistes de se positionner devant les voitures au feu rouge afin de démarrer en première place et non au milieu du flux des voitures (car c'est ici que nous rencontrons le plus d'accidents). Il est matérialisé par un tracé au sol à hauteur du feu.

Le panneau M12 autorise le cycliste à aller dans la ou les directions indiquées par la flèche en s'affranchissant du feu tricolore. Le cycliste doit cependant laisser la priorité à tous piétons ou autres véhicules en mouvement.

N°	RUE 1	RUE 2	SENS	SAS	M12
43	Rue du Vallon des Martyrs	Rue de la sagerie	E-O	Oui	droite
44	Rue de la sagerie	Rue du Vallon des Martyrs	S-N	Oui	droite
45	Rue de la sagerie	Rue de la sagerie	N-S	Oui	en face



# 43 - Rue du Vallon des Martyrs / Rue de la Sagerie

47.35723176196291, 0.7104565182429019



# 44 - Rue de la Sagerie / Rue du Vallon des Martyrs

47.3571209250877, 0.710311678965318



# 45 - Rue de la Sagerie / Rue de la Sagerie

47.357433448138536, 0.7103385010537595



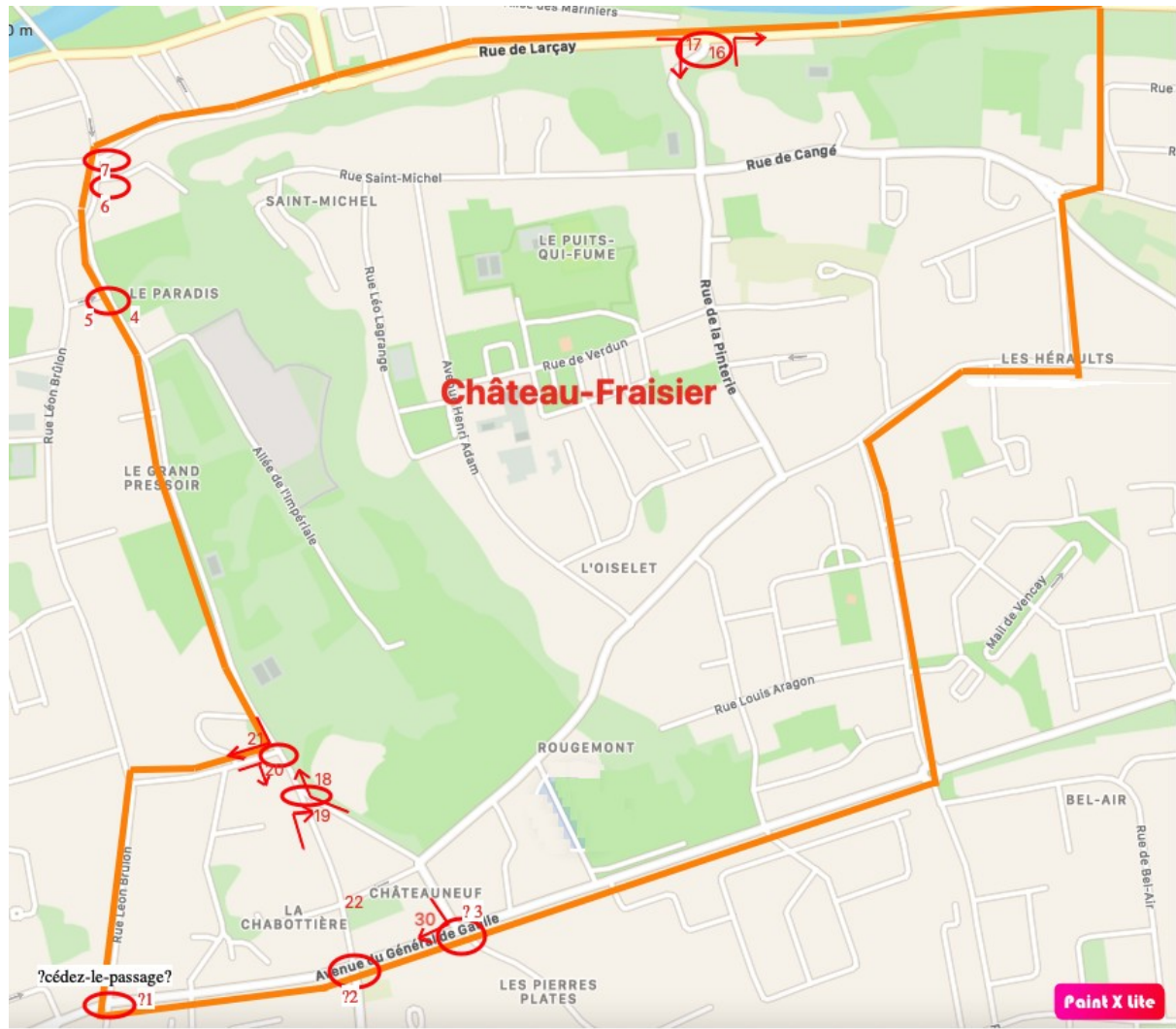
**rappel  
de  
la  
place  
des  
M12  
dans  
la  
hiérarchie  
des  
signaux  
de  
circulation**



Ceci est une liste de Sas vélos et de panneaux M12 que nous proposons de placer à différentes intersections du quartier suivant de St-Avertin : **Château-Fraisier**

Les emplacements proposés concernent des intersections munies de feux tricolores. Le Sas vélo permet aux cyclistes de se positionner devant les voitures au feu rouge afin de démarrer en première place et non au milieu du flux des voitures (car c'est ici que nous rencontrons le plus d'accidents). Il est matérialisé par un tracé au sol à hauteur du feu. Le panneau M12 autorise le cycliste à aller dans la ou les directions indiquées par la flèche en s'affranchissant du feu tricolore. Le cycliste doit cependant laisser la priorité à tous piétons ou autres véhicules en mouvement.

ci dessous la carte des différents emplacements considérés



N°	ZONE	RUE 1	RUE 2	SENS	SAS	M12
16	feu de l'Ecorcheveau	Rue de l'Ecorcheveau	Rue de Larcay	S-N	Oui	droite
17		Rue de Larcay	Rue de l'Ecorcheveau	O-E	Oui	droite
18	Rue des pierres plates	Rue des pierres plates	Rue de Cormery	E-O	Oui	droite
19		Rue de Cormery	Rue des pierres plates	S-N	Oui	droite
30		Rue des pierres plates	Av du Général De Gaulle	N-S	Oui	droite
20	Rue du 8 mai 1945	Rue du 8 mai 1945	Rue de Cormery	O-E	Oui	droite
21		Rue de Cormery	Rue du 8 mai 1945	N-S	Oui	droite
22	Rue de Chateauneuf	Rue de Cormery	Rue de Chateauneuf	Double sens cyclable		

# 16 - Rue de l'Ecorcheveau / Rue de Larçay

47.368585608586294, 0.73810053559191





# 17 - Rue de Larcay / Rue de l'Ecorcheveau

47.36853199982517, 0.7384536799468531



Le M12d est facultatif car il y a déjà une flèche droite orange clignotante

# 18 - Rue des pierres plates / Rue de Cormery

47.35888246979448, 0.7310475467495667



# 19 - Rue de Cormery / Rue des pierres plates

47.3587526576349, 0.7309274483911137



Faire respecter l'obligation de tailler sa haie afin que la signalisation routière soit visible ( et le trottoir utilisable )

# 30 - Rue des pierres plates / Av du Général De Gaulle

47.35740348540683, 0.7335597712988458



# 20 - Rue du 8 Mai 1945 / Rue de Cormery

47.35947293334347, 0.7302421117879748



# 21 - Rue de Cormery / Rue du 8 Mai 1945

47.35967278495762, 0.7301857960344853



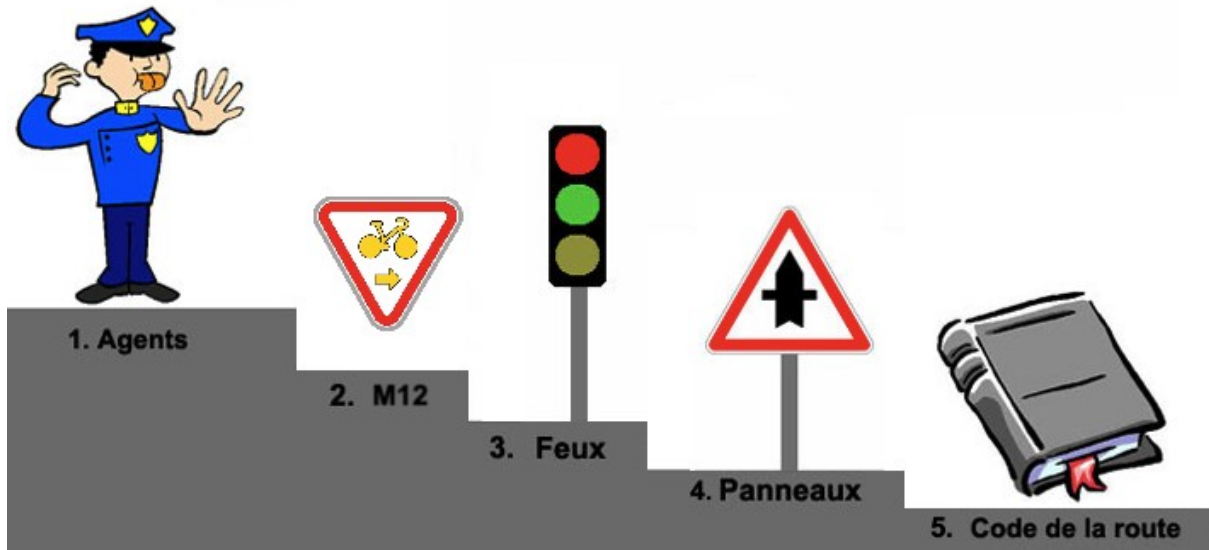
## 22 - Rue de Cormery / Rue de Chateauneuf

47.35759559934455, 0.7316174768017941



Il s'agit ici d'autoriser les vélos à remonter cette rue en contresens

## *ci-dessous un rappel de la place des M12 dans la hiérarchie des signaux de circulation*



### Les règles de circulation se hiérarchisent en 5 éléments :

- 1** Les agents
- 2** Les panneaux M12
- 3** Les signaux lumineux
- 4** Les signaux routiers
- 5** Le Code de la route



Ceci est une liste de SAS vélo et de panneaux M12 que nous proposons pour différentes intersections du quartier suivant de St-Avertin :  
**Bellerie**

Les emplacements proposés concernent des intersections munies de feux tricolores.

Le SAS vélo permet aux cyclistes de se positionner devant les voitures au feu rouge afin de démarrer en première place et non au milieu du flux des voitures (car c'est ici que nous rencontrons le plus d'accidents). Il est matérialisé par un tracé au sol à hauteur du feu.

Le panneau M12 autorise le cycliste à aller dans la ou les directions indiquées par la flèche en s'affranchissant du feu tricolore. Le cycliste doit cependant laisser la priorité à tous piétons ou autres véhicules en mouvement.

Les seuls croisements impactés : les 3 feux tricolores de la **rue de Cormery**

N°	RUE 1	RUE 2	SENS	SAS	M12
31	Rue de Cormery	Rue de la Chalonnaière	N-S	Oui	droite
32	Rue de Cormery	Rue du nouveau bois	S-N	Oui	droite
33	Rue de Cormery	Rue Joliot-Curie	N-S	Oui	droite
34	Rue Joliot-Curie	Rue de Cormery	O-E	Oui	droite
35	Rue de Cormery	Rue des Granges	S-N	Oui	droite
36	Rue des Granges	Rue de Cormery	E-O	Oui	droite
37	Rue de Cormery	Av du Général De Gaulle	S-N	Oui	droite
38	Rue de Cormery	Av du Général De Gaulle	N-S	Oui	droite

# 31 - Rue de Cormery / Rue de la Chalonnaière

47.35312102788375, 0.7328092645712125



# 32 - Rue de Cormery / Rue du nouveau Bois

47.35278988468627, 0.732946577399849



# 33 - Rue de Cormery / Rue Joliot-Curie

47.3474589148871, 0.7346805785450781



# 34 - Rue Joliot-Curie / Rue de Cormery

47.347205369574624, 0.7345359255943703



35 - Rue de Cormery / Rue des Granges

47.34672788598411, 0.7350365855895615



36 - Rue des Granges / Rue de Cormery

47.34688445710494, 0.7351590352063083



37 - Rue de Cormery / Av. De Gaulle (sens Sud-Nord)

47.35663064771245, 0.7318176804074946





Sas vélos

M12d



Google

# 38 - Rue de Cormery / Av. De Gaulle (sens Nord-Sud)

47.35697397228948, 0.7316764284291551



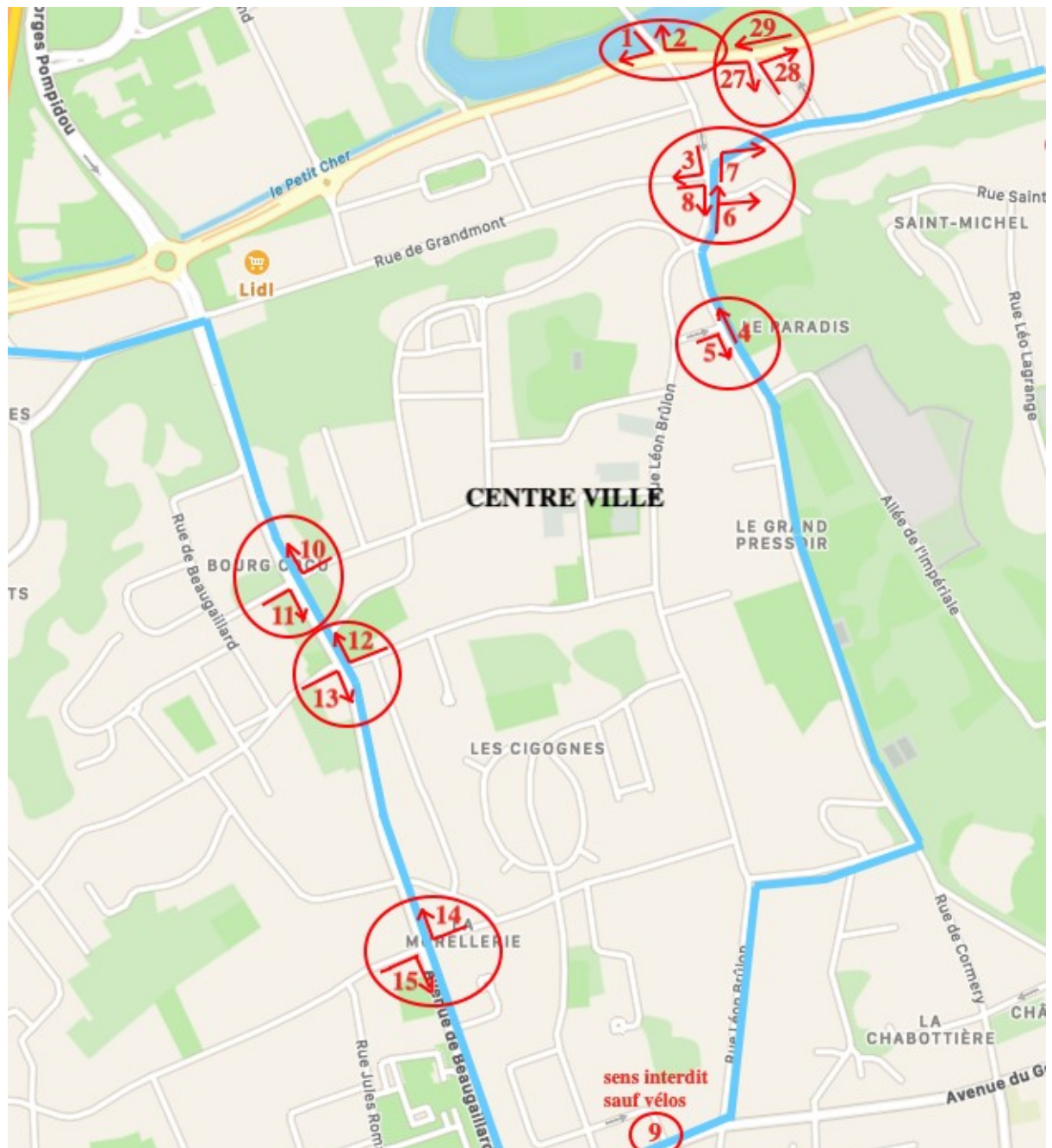
**rappel  
de  
la  
place  
des  
M12  
dans  
la  
hiérarchie  
des  
signaux  
de  
circulation**



Ceci est une liste de SAS vélo et de panneaux M12 que nous proposons de placer à différentes intersections du quartier suivant de St-Avertin : **Centre Ville**

Les emplacements proposés concernent des intersections munies de feux tricolores. Le SAS vélo permet aux cyclistes de se positionner devant les voitures au feu rouge afin de démarrer en première place et non au milieu du flux des voitures (car c'est ici que nous rencontrons le plus d'accidents). Il est matérialisé par un tracé au sol à hauteur du feu. Le panneau M12 autorise le cycliste à aller dans la ou les directions indiquées par la flèche en s'affranchissant du feu tricolore. Le cycliste doit cependant laisser la priorité à tous piétons ou autres véhicules en mouvement.

ci dessous la carte des différents emplacements considérés



N°	ZONE	RUE 1	RUE 2	SENS	SAS	M12
1	Rocheperinard centre-ville	Rue de Rocheperinard	Quai Carnot	N-S	Oui	droite
2		Quai Carnot	Rue de Rocheperinard	E-O	Oui	droite
3	Feu tricolore des commerces	Rue de Rocheperinard	Rue de Grammont	N-S	Oui	droite
7		Rue de Cormery	Rue de Larcay	S-N	Oui	droite
8		Rue de Grammont	Rue de Cormery	O-E	Oui	droite
4	Cormery descente	Rue de Cormery	Rue traversière	S-N	Oui	en face
5		Rue traversière	Rue de Cormery	O-E	Oui	droite
9	Rue de la Malardière	Av du Général De Gaulle	Rue de la Malardière	Double sens cyclable		
10	Rue des sables	Rue des sables	Avenue de Beauguillard	E-O	Oui	droite
11		Rue des sables	Avenue de Beauguillard	O-E	Oui	droite
12	Rue des cigognes	Rue des cigognes	Avenue de Beauguillard	E-O	Oui	droite
13		Rue des cigognes	Avenue de Beauguillard	O-E	Oui	droite
14	Rue du petit bois	Rue du petit bois	Avenue de Beauguillard	E-O	Oui	droite
15		Rue du petit bois	Avenue de Beauguillard	O-E	Oui	droite
27	Place de la Marne	Bd Paul Doumer	Place de la Marne	O-E	Oui	droite
28		Place de la Marne	Bd Paul Doumer	S-N	Oui	droite
29		Bd Paul Doumer	Parking Nouvel Atrium	E-O	Oui	en face et droite

## 1 - rue de Rocheperinard / Quai Carnot

47.368548313325746, 0.7260023248761581



Le SAS vélo peut prendre toute la largeur d'une bande cyclable à l'autre car la rue est à sens unique

## 2 - Quai Carnot / rue de Rochepinard

47.368449916918955, 0.7264778754451565





### 3 - Rue de Rochepinard / Rue de Grammont

47.36716555819291, 0.7268976411787815



Le SAS vélo peut prendre toute la largeur car la rue est à sens unique

# 7 - Rue de Cormery / Rue St-Michel

47.36676225947136, 0.7269486031464786



M12d



SAS vélo

Numbers

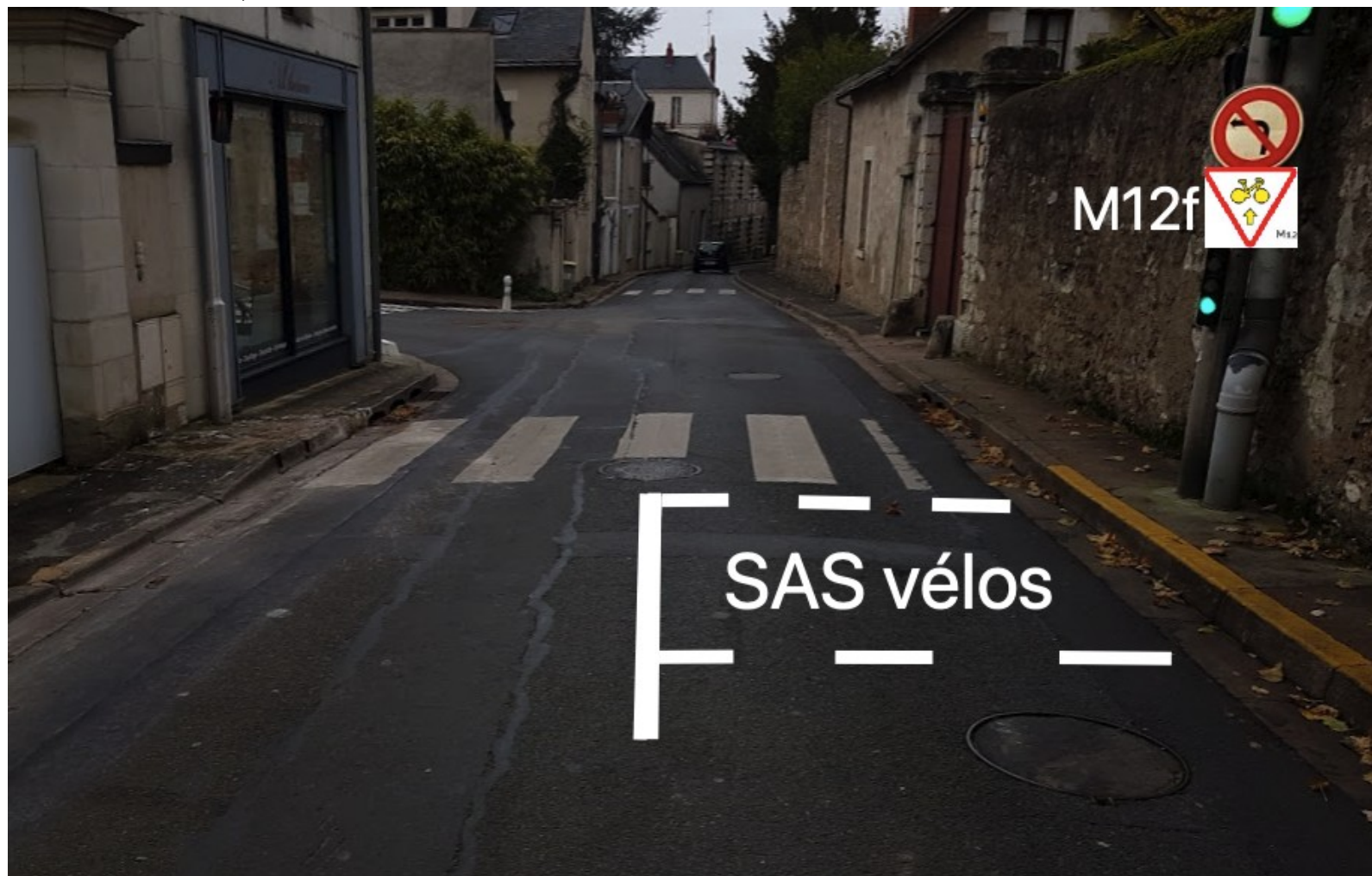
# 8 - Rue de Grammont / Rue de Cormery

47.36705928382568, 0.7267849884069855



# 4 - Rue de Cormery / Rue traversière

47.36525066573335, 0.7272453475744163



## 5 - Rue traversière / Rue de Cormery

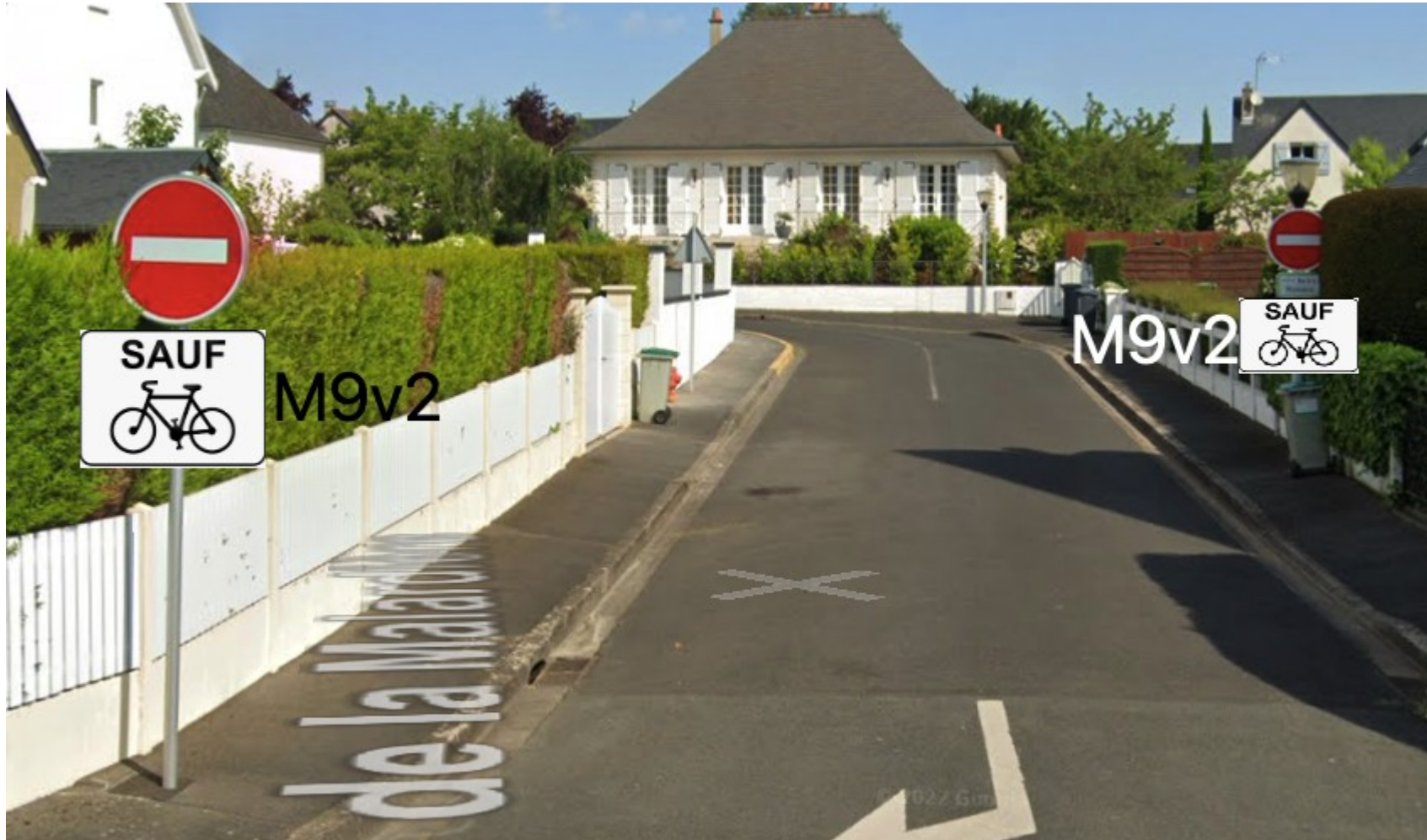
47.36533606847776, 0.727010056712567



Le SAS vélo peut prendre toute la largeur car la rue est à sens unique

# 9 - Rue de la Malardière (double sens cyclable)

47.356170384154545, 0.7261869389578473



# 10 - Rue des Sables / Av de Beaugaillard (sens E-O)

47.362577504602115, 0.7202187182083909



# 11 - Rue des Sables / Av de Beauguillard (sens O-E)

47.36234084075625, 0.7196682831518225





## 12 - Rue des Cigognes / Av de Beaugaillard (sens E-O)

47.361586913811315, 0.721073149022449



Apparemment, le SAS vélo est déjà matérialisé au sol sur cette portion

# 13 - Rue des Cigognes / Av de Beaugaillard (sens O-E)

47.36143206368369, 0.7205251459735645



# 14 - Rue du petit Bois / Av de Beaugailard (sens E-O)

47.35839365987516, 0.7223369975230503



# 15 - Rue du petit Bois / Av de Beaugaillard (sens O-E)

47.35825375407364, 0.7219326545301051



# 27 - Bd Paul Doumer / Place de la Marne (sens O-E)

47.36842836998217, 0.7273915098017057



# 28 - Place de la Marne / Bd Paul Doumer (sens S-N)

47.36833325978494, 0.7277425828429904

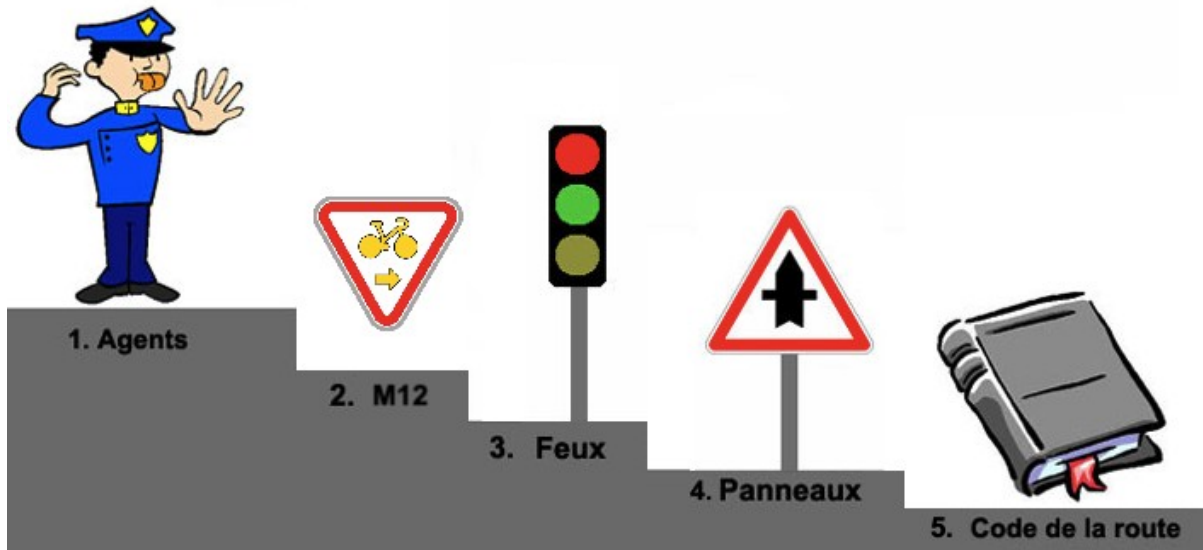


# 29 - Bd Paul Doumer / Parking Nouvel Atrium (sens E-O)

47.368574136366064, 0.7282615604021998



## *ci-dessous un rappel de la place des M12 dans la hiérarchie des signaux de circulation*



### Les règles de circulation se hiérarchisent en 5 éléments :

- 1** Les agents
- 2** Les panneaux M12
- 3** Les signaux lumineux
- 4** Les signaux routiers
- 5** Le Code de la route